

LISTES DES RECOMMANDATIONS

I LA QUESTION DE LA DÉFINITION

Le Comité recommande :

1. Que, dans sa documentation et dans ses programmes, le gouvernement fédéral prenne les devants pour uniformiser l'utilisation et la compréhension de la terminologie relative aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées;
2. Que les définitions soient mises à l'essai dans divers contextes au Canada afin d'évaluer leur pertinence pour diverses disciplines et diverses cultures.

II LES FACTEURS DE RISQUE

Le Comité recommande :

3. Que le gouvernement fédéral, par l'entremise des organismes fédéraux existants, finance la recherche visant à déterminer les facteurs de risque que de mauvais traitements soient infligés aux personnes âgées afin de concevoir des mesures de prévention mieux adaptées;
4. Qu'une partie de ce financement serve à des études longitudinales visant à comprendre les facteurs de risque. Il devrait s'agir d'études permettant de mieux connaître l'expérience des aînés maltraités; de déterminer le rôle des facteurs remontant à l'enfance de l'agresseur et de la victime; de comprendre le lien entre les mauvais traitements et d'autres formes de violence envers les personnes âgées; d'exposer tout lien éventuel entre les facteurs sociaux tels que la pauvreté, l'alcoolisme, la toxicomanie et le chômage, et les mauvais traitements infligés aux personnes âgées.